

# Société suisse des maîtres de gymnastique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **61 (1932)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

8. Dessiner quelques schémas de décorations de jeux de fond.
9. Décorer une boîte cylindrique : son couvercle, sa surface latérale.
10. Décorer un abat-jour. Partie supérieure conique, partie inférieure cylindrique.
11. Dessiner quelques formes typiques de toits de chez nous.
12. Le bec des oiseaux, quelques formes caractéristiques.
13. Vous voulez commander une étagère à votre menuisier. Exprimez-lui par un croquis ce que vous désirez.
14. Sur une route en ligne droite, deux automobiles partent en même temps du même point. La première roule à une allure de 30 kilomètres à l'heure, la seconde à une vitesse de 45 kilomètres à l'heure. A quelle distance se trouveront-elles l'une de l'autre au bout de 5 heures. Illustrer graphiquement ce problème.
15. Divers types de clôtures : grille, grillage, barrière en bois, haie, treillages, murs, etc.
16. Comparer graphiquement et à l'échelle, des montagnes de 1,000, 1,500, 2,000, 2,500, 2,800, 3,000, 3,500 et 4000 mètres de haut.
17. Mots demandant une explication dessinée, tirés d'un chapitre d'un des manuels scolaires, au choix du candidat.

*N.-B.* — Pour l'examen, les candidats sont priés de présenter leurs croquis.

Les Nos 7 et 13 ne concernent pas les institutrices.

Fribourg, le 3 mai 1932.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur :*  
E. PERRIER.



## **SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE**

### **Inscriptions aux cours de gymnastique et de natation**

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, dans le courant de l'été 1932, à l'intention des participants de langue française, les cours ci-après :

1. *I<sup>er</sup> degré, pour instituteurs et institutrices.*  
A Colombier, du 1<sup>er</sup> au 4 août. Direction : B. Grandjean, Neuchâtel, G. Tschoumy, Porrentruy.
2. *II<sup>me</sup> et III<sup>me</sup> degrés, garçons, pour instituteurs.*  
A Yverdon, du 25 juillet au 6 août. Direction : A. Huguenin, Lausanne, E. Bory, Yverdon.
3. *Pour tous les degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des circonstances défavorables, sans halle de gymnastique.*  
A St-Imier, du 25 au 30 juillet. Direction : S. Wicht, Léchelles, Robert Tharin, Bex.
4. *Même cours que N<sup>o</sup> 3, pour le Valais.*  
A Monthey, du 17 au 23 octobre. Direction : Ch. Bertrand, Monthey, W. Montandon, St-Imier.

5. *Natation, gymnastique populaire et jeux, pour instituteurs et institutrices.*  
A Rolle, du 8 au 13 août. Direction : H. Jatton, Vallorbe, C. Bucher, Rolle.
6. *II<sup>me</sup> degré, filles, pour instituteurs et institutrices.*  
A Vevey, du 25 juillet au 6 août. Direction : M<sup>lle</sup> J. Hunziker, Lausanne, W. Montandon, St-Imier.
7. *II<sup>me</sup> degré, filles, pour instituteurs et institutrices du Tessin.*  
A Locarno, du 1<sup>er</sup> au 13 août. Direction : O. Pini, Lugano, G. Pelli, Bellinzona.
8. *Cours de natation.*
  - a) Pour instituteurs :  
A Villeneuve, du 2 au 6 août. Direction : E. Perroud, Ropraz, G. Leçoulte, Lausanne ;
  - b) Pour institutrices :  
A Morat, du 2 au 6 août. Direction : M<sup>lle</sup> Wechsler, Schaffhouse, M. Boppart, St-Gall.

*Remarques intéressant tous les participants aux divers cours.*

Le port de vêtements spéciaux pour les participants à tous les cours est indispensable. Des prescriptions particulières sont réservées pour ceux qui assistent aux cours de natation.

Selon l'ordonnance du Département militaire fédéral sur les cours, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques. Dans la mesure où ce sera possible, on peut admettre aussi des membres du corps enseignant des écoles privées, des collègues sans place, des élèves des écoles normales (classe supérieure), et, exceptionnellement, d'autres personnes qui pourraient donner la preuve de capacités suffisantes.

*Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :*

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation, l'attestation des autorités prévue.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront pas prises en considération.

La participation à tous ces cours est facilitée par le Département militaire fédéral grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une indemnité de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, III<sup>me</sup> classe, par la ligne la plus directe (y compris bateau, poste, service officiel d'autobus).

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

Délai d'inscription : 15 juin 1932.

Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique, à Soleure.

Soleure et Bâle, 20 mars 1932.

Pour la Commission technique :

*Le Secrétaire :*  
O. KATTERER.

*Le Président :*  
J. JEKER.

